

INSECTICIDE PYRETHRE VOLANTS / RAMPANTS

ARTICLE N° B750128

AVANTAGES PRODUIT

Action immédiate

Efficace sur de nombreux insectes rampants et volants

Homologation AMM en cours

CARACTERISTIQUES

Formulation insecticide à base de pyrèthre destinée à lutter contre les insectes volants et rampants.

Le pyrèthre a un excellent effet létal (Kill) et effet choc (Knock-down). La formulation est renforcée avec un synergisant qui augmente l'effet choc (KD) et apporte 100% de mortalité sur les insectes ciblés.

Concentration des matières actives :

- ✓ Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with hydrocarbon solvents (cas n° 89997-63-7): 0,13% m/m. (d'origine végétale)
- ✓ Piperonyl butoxyde (cas n° 51-03-6): 0.50% m/m. (synergisant) : grâce à son mode d'action unique sur le système biochimique des insectes, il s'avére être un outil efficace pour prévenir et combattre la résistance aux insecticides.

Substances actives notifiées dans le cadre du règlement 528/2012 concernant les produits biocides.

Formulation cadre aérosol à examen, dans la perspective de l'obtention d'une AMM.

DOMAINE D'UTILISATION

UTILISEZ LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION, AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Formulation testée sur de nombreuses espèces (en traitement de l'atmosphère – en traitement de surface et en tir direct) : mouches (Musca domestica), moustiques (Culex quinquefasciatus), moustiques tigres (Aedes albopictus), guêpes (Vespula vulgaris), cafards (Blatta orientalis, Blattella germanica, Periplaneta americana), fourmis noires (Lasius niger), fourmis pharaon (Monomorium pharaonis).



S.A.S au Capital de 300 000 € - TVA FR28 311 773 105 - SIRET 311 773 105 00029 - APE 8292Z



CONDITIONNEMENT

Article: B750128

Format du boitier : 65x195

Matière : Fer blanc

Capacité nominale: 650 ml

Volume net : 500 ml Carton de 12 unités

Gaz propulseur : butane-propane

Etiquette de danger : SGH02 / SGH09



Code douanier: 3808 91 90

Indice de révision : 5_130624

Les renseignements donnés dans cette notice sont fournis de bonne foi dans le but d'aider notre clientèle. En raison de la diversité des utilisations et des conditions d'emploi de nos produits, nous prions notre clientèle de s'assurer que ceux-ci conviennent bien à l'usage auquel ils sont destinés.

EMB 60143

NOTE: cet aérosol est réservé à usage grand public.

MODE D'EMPLOI

Ne pas pulvériser sur/vers l'homme et les animaux.

Couvrir ou enlever les aliments, la vaisselle, les aquariums, les terrariums et les cages. Couper l'alimentation des pompes d'aquarium avant de pulvériser. Agiter vigoureusement l'aérosol avant utilisation.

<u>Usage en traitement de surface (insectes rampants)</u>: Pulvériser, à 20 ou 30cm de la surface, à raison de 5 pressions d'1 seconde par mètre linéaire sur les lieux de passage (bas de murs, plinthes, encadrements de portes et fenêtres, tuyauteries, fissures, trous...). Renouveler le traitement toutes les 2 semaines en cas de présence d'insectes. Renouveler plus souvent lorsqu'il est appliqué dans des fissures et des crevasses soupçonnées d'abriter des insectes rampants.

<u>Usage en tir direct (insectes rampants volants)</u>: Pulvériser directement 1 à 2 secondes sur les insectes.

<u>Usage en traitement de l'atmosphère (insectes volants)</u>: Pulvériser à raison de 4 à 5 pressions d'1 seconde dans l'atmosphère pour une pièce de 20 m². Après le traitement, quitter la pièce et laisser agir 15 minutes. A renouveler 1 à 2 fois par jour, si nécessaire.

En cas de projection accidentelle sur les mains ou la peau, laver abondamment à l'eau et au savon.

Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5 minutes avant de remettre le matériel sous tension.

RECOMMANDATIONS

Danger.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Générateur d'aérosol prêt à l'emploi. TP 18. Préparation biocide. Date d'expiration : 2 ans.

